DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE TARTAS

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 29/01/2013

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 5 février 2013

--- o0o ---

L'an deux mille treize, le cinq février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS (a procuration pour Mme DUBUN), DUCASSE, Mmes BERBILLE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Etaient excusés: M. DUPOUY, Mme DUBUN (a donné procuration à M. BATS), M. MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A Délibération n°4

DELIBERATION

Rapporteur : M. de ZANET

Administration Générale / Finances:

Objet : Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2012 – budget annexe lotissement de la Piscine

Au titre de l'exercice 2012 du budget annexe Lotissement de la Piscine, il est constaté :

- des dépenses réalisées d'un montant de 61 632,26 €
- laissant apparaître un résultat global de 153 074,42 €

Il est précisé que les résultats du compte administratif de la Ville sont identiques à ceux du compte de gestion.

Il est proposé à l'assemblée, sur avis favorable du bureau des adjoints du 29 janvier 2013, d'approuver ces résultats.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

ADOPTE le compte administratif 2012 et le compte de gestion 2012 de la Ville de TARTAS, budget annexe lotissement piscine.

Il est précisé que le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES